



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)



*Sainte-Luce, une communauté unie et épanouie,  
fière de ses multiples richesses  
où la mer et la terre se marient en offrant  
une qualité de vie exceptionnelle.*

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

### DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCE

2 OCTOBRE 2019

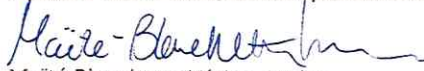
### AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes convoqués par la soussignée, à une séance extraordinaire du conseil, le mercredi 2 octobre 2019 à 19 h 00, les sujets traités seront les suivants;

### ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Événements survenus le 10 septembre 2019 et mesures appropriées
- 4- Période de questions
- 5- Fermeture de la séance

Donné à Sainte-Luce, ce 30 septembre 2019

  
Maité Blanchette Vézina, Maire



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec  
MRC de La Mitis  
Municipalité de Sainte-Luce

Séance extraordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le mercredi 2 octobre 2019 à 19 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence de la maire, madame Maïté Blanchette Vézina, les conseillers Gaston Rioux, Roch Vézina, Stéphanie Gaudreault, Karine Ayotte, Micheline Barriault, Rémi-Jocelyn Côté. La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Nancy Bérubé est également présente.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Événements survenus le 10 septembre 2019 et mesures appropriées
4. Période de questions
5. Fermeture de la séance

#### 1. Ouverture de la séance

La maire, madame Maïté Blanchette Vézina procède à l'ouverture de la séance.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault, appuyé par monsieur Roch Vézina et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

#### 3. Événements survenus le 10 septembre 2019 et mesures appropriées

**CONSIDÉRANT** les comportements des employés (1-20, 1-24) le 10 septembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Municipalité d'assurer un suivi quant aux comportements des employés ;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Jean Robidoux, directeur général, et madame Nancy Bérubé, directrice générale adjointe, sont dans l'impossibilité d'agir pour sanctionner ces comportements selon leur Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ;

**CONSIDÉRANT** qu'il existe un comité des ressources humaines de la Municipalité sur lequel siège notamment la maire, madame Maïté Blanchette Vézina ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé monsieur Gaston Rioux, appuyé par monsieur Rémi-Jocelyn Côté et unanimement résolu :

2019-10-322

2019-10-323



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente ;

**QUE** la Municipalité confie l'étude des dossiers des employés (1-20, 1-24) au comité des ressources humaines pour analyser les évènements du 10 septembre 2019 ;

**QUE** la Municipalité autorise le comité des ressources humaines à décider de la mesure appropriée pour chacun des employés, s'il y a lieu;

**QUE** la Municipalité autorise, de manière exceptionnelle, madame la maire, Maïté Blanchette Vézina, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif aux décisions prises dans les dossiers des employés (1-20, 1-24) par le comité des ressources humaines quant aux évènements du 10 septembre 2019 ;

#### 4. Période de questions

Aucune question provenant de l'auditoire n'est posée.

#### 5. Fermeture de la séance

Il est proposé par madame Micheline Barriault, appuyé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Maïté Blanchette Vézina, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maïté Blanchette Vézina  
Maire

Maïté Blanchette Vézina  
Maire

Nancy Bérubé  
Directrice générale adjointe et  
secrétaire-trésorière adjointe

2019-10-324